

LES BANQUES ISLAMIQUES À L'ASSAUT DU MAGHREB ?



BOUAZIZ HAMZA
 Doctorant en économie et finance à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 Auteur d'une thèse sur la finance islamique.

Le Maghreb pourrait bien devenir l'un des futurs eldorados de la finance islamique. Aujourd'hui, de plus en plus de banques islamiques opèrent dans la région.

Le Maghreb serait-il en passe de devenir la nouvelle région de croissance des banques islamiques ? Bien que les avis divergent sur l'avenir de la finance islamique dans les pays de « l'Occident »¹ arabe, les évolutions actuelles vont dans le sens d'une accélération sensible de l'implantation de ces établissements au Maghreb.

Des implantations variées

En effet, alors que le Maroc est familiarisé avec les produits de la finance conventionnelle, la Banque centrale marocaine (*Bank Al-Maghrib – BAM*) a annoncé, en mars 2007, que les établissements financiers pourraient distribuer des produits conformes à la charia² dès le 1^{er} octobre 2007, autorisation qui ne concerne pour le moment que trois types de produits : *L'ijara* (leasing), la *moucharaka* (financement avec prise de participation), et la *mourabaha* (achat et revente avec marge prédéterminé). En Tunisie, il n'y a pour le moment qu'une seule banque islamique active : la BEST Bank (Beit Ettamouil Essaoudi Ettounsi Bank).

C'est une banque *off shore* qui est la première banque islamique créée au Maghreb (1983). En février 2007, une étape significative a été franchie, dans ce pays, puisqu'une loi a été votée autorisant la création d'une institution islamique internationale en collaboration avec la BID (Banque islamique de développement) qui sera chargée de financer et de promouvoir le commerce entre les pays arabes et plus particulièrement entre les pays du Maghreb et du Machrek³.

Enfin, en Algérie, la finance islamique affiche un certain dynamisme en comparaison de ses voisins. Tout d'abord, parce qu'elle y est installée depuis longtemps (1991) au travers de la banque Al Baraka d'Algérie (banque à capitaux mixtes, détenue à 50 % par des fonds publics plus précisément ceux de l'ex-banque publique de l'Agriculture et du développement rural et à 50 % par des fonds privés du groupe saoudien Dallah Al Baraka). Ensuite, parce que, depuis 2002, la banque s'est redéployée sur de nouveaux segments de marchés – les particuliers et les professionnels – et que les résultats sont au rendez-vous. Enfin, le marché algérien montre, et va continuer de montrer, une certaine vigueur car Al Baraka est actuellement en situation de monopole sur les pro-

duits et services financiers « halal⁴ » et ces performances aiguissent l'appétit d'autres établissements qui sentent le bon filon et souhaitent prochainement s'installer en Algérie. Ainsi, la banque Al Salam des Émirats arabes unis a récemment annoncé avoir obtenu une licence pour l'ouverture d'une banque islamique en Algérie, avec un capital initial de 100 millions de dollars US, et un autre mastodonte de la finance islamique, KFH (*Koweït Finance House*), a réaffirmé son intention d'ouvrir un établissement financier islamique dans un avenir proche.

Comment expliquer cet engouement ?

Le fait d'être conforme à la charia est sans aucun doute un argument de poids dans une région où 99,9 % de la population est musulmane et qui, de surcroît, avoisine – en termes de débouchés – les 76 millions d'habitants⁵ en 2006. Bien évidemment, cela ne suffit pas et il faut s'attarder sur les autres potentialités que renferment les pays de la région.

Le revenu par tête, par exemple, s'est amélioré depuis le début des années 2000, puisque le taux de croissance annuelle du PIB par tête en dollars US PPA (corrigé de la parité de pouvoir d'achat) a été en moyenne de 5,09 % pour l'Algérie, 5,47 % pour le Maroc et 6,24 % pour la Tunisie, ce qui les place au-dessus de la moyenne mondiale qui a été de 4,42 %. Au total, la région

1. En arabe « Maghreb » signifie « Occident » par opposition à « Machrek » qui signifie « Orient » et désigne les pays du Moyen-Orient.

2. La charia constitue l'ensemble des règles qui codifient à la fois les aspects publics et privés de la vie d'un musulman. Elle est souvent désignée comme étant la loi islamique ou le droit musulman.

3. Cf. note n°1.

4. Pour simplifier, « halal » signifie autorisé par la charia.

5. 34 millions pour l'Algérie, 32 pour le Maroc et 10 pour la Tunisie.

financier au Maghreb ; l'ensemble du secteur bancaire et financier maghrébin est en train de se transformer. En Algérie, la privatisation de la 3^e banque du pays le CPA (Crédit Populaire d'Algérie) est la source de toutes les convoitises, d'autant plus qu'il est très probable que cette privatisation,

“ Au-delà des règles de conformité à la charia, les établissements financiers ont conscience que le critère déterminant de leur réussite restera la rentabilité et l'efficacité économique. ”

qui prend du temps, ne soit qu'un test avant que la quasi-totalité du système bancaire ne soit progressivement privatisé à un rythme plus soutenu. Au

Maroc, le Crédit Industriel et Hôteliier ainsi que le Crédit Agricole du Maroc sont potentiellement à mettre sur le marché, et en Tunisie 60 % des actions de la banque tuniso-koweïtienne vont changer de propriétaires pour, au final, peut-être revenir à la banque marocaine BMCE.

Sur ce marché maghrébin de la banque et de la finance en plein boom, les banques islamiques veulent au même titre que les autres banques leur part du gâteau. La plupart d'entre elles maîtrisent les techniques de financement sur le marché de la banque de détail et elles s'avèrent donc être de véritables concurrentes. En revanche, en ce qui concerne la banque de financement et d'investissement, bien que l'écart se soit réduit ces dernières années, elles sollicitent toujours l'expertise des grandes banques internationales. Quelle va être la stratégie de ces grands groupes bancaires de

la finance conventionnelle? Pour le moment, ils ne réagissent pas et ne semblent pas croire au développement de la finance islamique comme technique de financement dominante au Maghreb. Si cela s'avère être le cas, elles devront s'adapter au plus vite et proposer des financements « sharia compliant » pour conquérir leurs clients au risque de perdre des parts de marché, dans un premier temps tout du moins. Mais, comme toujours dans l'industrie de la finance, rien n'est jamais joué d'avance et cette règle est valable pour les deux camps. Par conséquent, au-delà des règles de conformité à la charia, les établissements financiers ont conscience que le critère déterminant de leur réussite restera la rentabilité et l'efficacité économique. Bref, la compétition est lancée et espérons que pour une fois au Maghreb, les consommateurs vont peut-être y gagner. ■

1^{er} Forum Français de la Finance Islamique

PARTENAIRES :



EUROPLACE

Herbert Smith



TOTAL



une école pilotée par la
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris

L'INDUSTRIE FINANCIÈRE FRANÇAISE ET LA PLACE DE PARIS À L'HEURE DE LA FINANCE ISLAMIQUE

ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LES INSTITUTIONS ET LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS FRANÇAIS

6 décembre 2007

Salons de la Maison des Arts et Métiers
9 bis, avenue d'Iéna - 75116 Paris

Renseignements et inscriptions : www.forumfrancais-financeislamique.com

PREMIER ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL CONSACRÉ À LA FINANCE ISLAMIQUE ORGANISÉ EN FRANCE

PAR :



CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO ARABE

الغرفة التجارية العربية الفرنسية

SECURE FINANCE